

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical
Légal :38
En exercice :24
Présents :14
Votants :15
Procuration.....1
Date de la convocation :
28 Mars 2017

SEANCE du 4 Avril 2017

Délibération 2017-13

**OBJET : Autorisation signature de la convention avec l'association
Defend Horse - hippo débroussaillage - site UVE.**

- Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

L'an DEUX MILLE DIX SEPT le 4 Avril à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Éric MELE, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS,
Claudine MAURY, représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Laurent COLLIN, Alain GARRIS,
représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté
d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Procurations :

Guy LOPINTO représenté par Bernard ALFONSI

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Michel
VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et
de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE représentant de la Commission Syndicale
et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Daniel LEBLAY, Richard RIBERO, Alain ARZIARI, Patrick LAFARGUE,
Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20170404-2017-13-DE
Date de télétransmission : 10/04/2017
Date de réception préfecture : 10/04/2017

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Dans le cadre du développement de sa politique de développement durable, UNIVALOM mène des actions dans différents domaines d'interventions notamment la Prévention des déchets. Fort de ces initiatives, le Syndicat, soumis à l'obligation de débroussaillage de ses parcelles, aimerait intégrer ce volet gestion durable à cette obligation.

Le Syndicat souhaite encourager une démarche d'éco-pâturage, consistant à introduire des animaux pour s'occuper de la fauche des terrains. Ce pastoralisme urbain réduit les impacts environnementaux, s'inscrit dans une démarche de développement durable et améliore la biodiversité. C'est une alternative au débroussaillage mécanique, plus respectueuse de l'environnement.

Pour ce projet, le Syndicat collabore avec l'association Defend Horse qui propose une solution d'éco-pâturage : l'hippo-débroussaillage. Cette association a pour objet, entre autres, de sauver des chevaux maltraités ou destinés à l'abattoir ou réformés des courses afin de les soigner, de les remettre en confiance et de les proposer à des propriétaires de terrains pour le débroussaillage, et ce gratuitement.

Ainsi, plusieurs chevaux aideront le Syndicat au débroussaillage de deux zones définies en collaboration avec VALOMED.

Dans ces conditions, il est proposé au Comité Syndical :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer une convention de partenariat entre UNIVALOM et l'association DEFEND HORSE jointe à la présente délibération.
- **DE PRENDRE** en charge la somme de 9 300 € HT définie dans ladite convention ainsi qu'une redevance annuelle s'élevant à 1 500 € pour la prestation d'hippo débroussaillage. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017.

**Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer une convention de partenariat entre UNIVALOM et l'association DEFEND HORSE jointe à la présente délibération.
- **PREND** en charge la somme de 9 300 € HT définie dans ladite convention ainsi qu'une redevance annuelle s'élevant à 1 500 € pour la prestation d'hippo débroussaillage. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente

Josette BALDEN

